



CR N° 103

Compte rendu de la réunion de bureau

Du Lundi 18 Mars 2019
A la CMCAS de Melun

PRESENT MESSIEURS :

- CLEQUIN Jean-Pierre
- MENARD Jacky
- RONGEON Michaël
- LEGRAND Patrick

PRESENT MADAME :

- MEROT Muguette

ABSENT EXCUSES MESSIEURS :

- HAAS Daniel
- LIAIGRE David

ORDRE DU JOUR

1/	Approbation du CR n° 102	1
2/	Vie des sections	1
	• Section Football : arrêt.....	1
	• Section plongée.....	2
	• Création section Self défense.....	2
	• Section Tennis	3
3/	Point financier	3
4/	Questions diverses.....	3
	• Demande de subvention CONSEIL GENERAL 77	3
	• Demande d'audit de la CMCAS	3
5/	Annexes.....	5

1/ Approbation du CR n° 102

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé par le bureau

2/Vie des sections

Section Football : arrêt



Après plusieurs tentatives de relance, la section n'a plus assez d'adhérents. Le Bureau du COSEG en concertation avec le président de la section ont décidés de la clôturer.

David LIAIGRE doit entamer la procédure de fermeture visible sur la page du COSEG77 :

http://coseg77.free.fr/Documents/Fermeture_section.pdf

-
- *Etablir le PV de l'Assemblée où la décision de fermer la section a été prise.*
 - *Diffuser ce PV (signé) sans oublier le Bureau du COSEG.*
 - *Faire un bilan précis de la comptabilité (opérations de crédit et de débit en cours et non rapprochées, vérifié que toutes les pièces comptables sont bien existantes – relevés de compte, pièces comptables au nom de la section, ...).*
 - *Stopper tout prélèvement automatique qui serait en place.*
 - *Informers la fédération de tutelle le cas échéant.*
 - *Communiquer au Bureau du COSEG le bilan comptable afin qu'il puisse clôturer le(s) compte(s) et procéder au transfert du solde.*
 - *L'archivage de tous les documents (pièces comptables, relevés, ...) de la section est à assurer par la section. Ces documents devront être conservés 3 ans (ou 5 ans ?) par le dernier Président ou Trésorier de la section après la date de fermeture de la section. Cette conservation est nécessaire pour le cas où un contrôle à posteriori serait fait soit en interne à l'entreprise ou par un organisme externe.*
-

Les deux chèques de subvention 2018 non encaissés seront réintégrés dans la trésorerie du COSEG.

Si D. LIAIGRE veut faire les tournois de football annuel (en salle et sur gazon), il faudra voir pour que les personnes intéressées ou que la SLVie participe financièrement.

Section plongée

Patrick LEGRAND (président de la section) a été convié à la réunion de bureau pour expliquer et justifier sa demande d'aide financière du COSEG.

La première interrogation du bureau est de comprendre pourquoi les dossiers de fin d'année ne sont pas envoyés en temps et en heure ?

Patrick nous demande si le trésorier est destinataire du courriel de convocation de l'AG et du courriel de dossier de subvention.

→ Après vérification, le trésorier était bien destinataire du mail (à titre exceptionnel).

Nous rappelons que l'article 10 du REGLEMENT INTERIEUR du COSEG ([http://coseg77.free.fr/Documents/Reglement Interieur COSEG 2017.pdf](http://coseg77.free.fr/Documents/Reglement_Interieur_COSEG_2017.pdf)) stipule :

10. LE PRESIDENT DE SECTION

- *Le président est seul responsable de la marche de sa section vis à vis de la Direction du club.*
- *Il rend compte au Bureau et au Comité Directeur de sa gestion tant au point de vue financier, moral que sportif.*
- *Il assure la liaison et la coordination entre sa section d'une part et le Bureau et le Comité Directeur d'autre part.*
- *A la fin de chaque exercice, il est tenu de présenter et de faire valider le bilan financier des activités de sa section au Bureau du COSEG sous peine de voir sa subvention non renouvelée.*
- *Il représente sa section sur convocation à toutes les instances et réunions du club.*
- *Il est tenu de soumettre au Bureau du club, un budget prévisionnel*

Nous rappelons qu'une bonne communication au sein de la section est primordiale pour que celle-ci fonctionne correctement.

Suite à la demande de modification de la convention avec la piscine de Melun, Jean-Pierre a signé sa partie. Elle est toujours en signature à l'USM Plongée. Une fois que ce sera finalisé, il faut que l'original soit retourné à Jean-Pierre et une copie à Jacky.

Après étude de la demande et concertation entre les membres du bureau, il a été décidé que la nouvelle participation de la section plongée serait de 25% au lieu de 40%. Soit :

Contrat piscine 2017/2018 : 3408,75€ → Part section 40% : 1363,50€

Contrat piscine 2018/2019 : 2500,00€ → Part section 25% : 625,00€

Patrick LEGRAND remercie le bureau COSEG pour ce geste.

Création section Self défense

Suite à la demande de création de section affiliée au COSEG, tous les documents ont bien été reçus par le bureau. Le projet de contrat avec le professeur a été lu et des remarques vont être retournées à F. CHIODI pour modification avant signature.

Le bureau est favorable à la création de la section « Self défense ».



Elle sera déclarée opérationnelle à partir de Septembre 2019. En attendant, une subvention de démarrage de 800€ (achat de matériel, prestation du professeur) sera versée une fois la création d'un compte bancaire.

Section Tennis



Nous sommes ravis d'apprendre la nomination d'un trésorier au sein de la section. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Il faut également penser à se faire envoyer les relevés de compte en banque directement, plutôt qu'ils soient adressés à la CMCAS de Melun ou la SLVie des Renardières sans qu'ils soient récupérés.

3/Point financier

Les 50% de subventions pour le 1^{er} semestre 2019 ont été versé aux sections excepte Football ([arrêt de la section](#)). (Cf. annexe)

Les premiers chèques de cotisations ont été reçus des sections (Cf. annexe)

Nous avons réglé le GEVA francilien pour 50€.

Le solde des comptes sont de:

◇ 11307 € pour le Compte Courant

◇ 9077 € pour le livret Bleu.



4/Questions diverses

Demande de subvention CONSEIL GENERAL 77

Le Conseil général 77 a fait remarquer au COSEG qu'un document concernant le Cyclo Melun n'était pas valable pour le calcul de subvention.

Le Bureau du COSEG leur a retourné le bon document.

Demande d'audit de la CMCAS



Il a été acté avec la CMCAS de Melun le contrôle financier des sections.

L'audit portera sur la comptabilité de votre section et sur l'exercice 2018 (1er janvier - 31 décembre). Pour cela vous nous apporterez tous les documents nécessaires (factures, relevés de banques, chèquiers, ...).

La présence du président serait fortement appréciée et il peut bien évidemment se faire accompagner (ou représenter) par son trésorier.

L'opération se fera sur 3 jours (1 sur Melun pour 6 sections et 2 sur les Renardières pour 13 sections). La première date qui vous est proposée est le jeudi 6 juin 2019 sur le site des Renardières (les autres dates ne sont pas encore arrêtées mais seront dans le dernier trimestre 2019).

Un lien DOODLE pour vous inscrire vous a été envoyé par mail (**pour les sections des Renardières uniquement**).

Merci de choisir le créneau qui vous convient le mieux (1 seul choix) en inscrivant le nom de la section sur le Doodle ci-dessous.

<https://doodle.com/poll/inh54bavv3erdzc7>

La prochaine réunion de bureau sera le Jeudi 16 Mai 2019 à la CMCAS de Seine et Marne

LE SECRETAIRE
RONGEON Michaël

LE PRESIDENT
CLEQUIN Jean-Pierre



Courriel: COSEG77@gmail.com
Site internet: <http://coseg77.free.fr>



5/ Annexes

COSEG MELUN Annexe bilan Exercice 2019											Mise à : 20/03/2019	
SECTIONS	Lieu	Base effectif 2018	Section COSEG OD/AD 3 €	Section COSEG EXT 6 €	Montant adhésion COSEG 2019	Règlé par la section le	COSEG Fonctionnement 50% Février	COSEG Solde juin	COSEG Démarrage	SUBVENTION	SUBVENTIONS	SUBVENTIONS
										COSEG	DEPT 77	SECTIONS
										TOTAL 2019	TOTAL 2019	TOTAL 2019
BADMINTON	Renardières	11	11	0	33,00		75,00	75,00		150,00		150,00
BALL TRAP	Renardières	6	5	1	21,00	21/02/19	281,25	281,25		562,50		562,50
BASKET	Renardières	13	13	0	39,00	22/02/19	137,50	137,50		275,00		275,00
CYCLO	Melun	10	9	1	33,00	22/02/19	306,25	306,25		612,50		612,50
CYCLO	Renardières	7	7	0	21,00	02/03/19	300,00	300,00		600,00		600,00
FITNESS	Renardières	13	13	0	39,00	25/02/19	593,75	593,75		1 187,50		1 187,50
FOOTBALL	Renardières	18	14	4	66,00		0,00	0,00		0,00		0,00
KARTING	Melun	14	14	0	42,00	21/02/19	587,50	587,50		1 175,00		1 175,00
MOTO	Melun	23	21	2	75,00	14/03/19	643,75	643,75		1 287,50		1 287,50
PLONGEE	Melun	24	12	12	108,00		537,50	537,50		1 075,00		1 075,00
RANDONNEE	Melun	74	71	3	231,00	01/03/19	750,00	750,00		1 500,00		1 500,00
ROCK	Renardières	7	7	0	21,00	25/02/19	556,25	556,25		1 112,50		1 112,50
SELF DEFENSE	Renardières											
SQUASH	Renardières	20	20	0	60,00		612,50	612,50		1 225,00		1 225,00
STEP	Renardières	10	10	0	30,00	05/03/19	550,00	550,00		1 100,00		1 100,00
STRETCHING	Dammarie	20	17	3	69,00		562,50	562,50		1 125,00		1 125,00
TAI CHI CHUAN	Renardières	8	5	3	33,00		531,25	531,25		1 062,50		1 062,50
TENNIS	Renardières	14	14	0	42,00		556,25	556,25		1 112,50		1 112,50
TIR A L'ARC	Renardières	18	18	0	54,00		306,25	306,25		612,50		612,50
VOLLEY	Renardières	21	20	1	66,00	22/02/19	187,50	187,50		375,00		375,00
YOGA	Renardières	50	50	0	150,00		787,50	787,50		1 575,00		1 575,00
SOUS TOTAL SECTIONS							8862,50	8862,50	0,00	17 725,00	0,00	17 725,00
COSEG MELUN							1 137,50	1 137,50		2 275,00		2 275,00
TOTAUX		381	351	30	1 233,00		10000,00	10000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00